

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 400

15 février 2008

SOMMAIRE

AdOrMa International	19189	Field Point I-A RE 1	19184
Agence Générale et Service d'Investissement	19180	Finanmag S.A.	19185
Alfaed Holding S.A.	19190	Gemini Logistics S.A.	19198
Alpha Advisory Company S.A.	19182	GMI Europe S.A.	19162
AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.	19196	Hemlock (Lux) S.à r.l.	19199
Avail Medical Products Europe S.à r.l.	19175	Hortense S.A.	19184
Balmain European Retail Holdings S.à r.l.	19174	ING Investment Management Luxembourg S.A.	19194
BenLomond Corporation S.à r.l.	19199	Intelligent-IP S.A.	19185
Boucherie Centrale du Tossenbergh S.A.	19187	Japoma S.A.	19176
BRE/Europe 4 S. à r.l.	19174	Kujtesa Max S.à.r.l.	19191
BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l.	19175	Laborde S.A.	19199
BRE/German Holdco 9 S.à r.l.	19187	La Joncière Real Estate Partners S.A.	19185
BRE/German Hotel Holding I S. à r.l.	19186	Lion Participations S.A.H.	19194
BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l.	19188	Lion Participations SA Holding	19176
BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l.	19173	Lion Participations SA Holding	19194
BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l.	19188	LUXGAZ Distribution, Société Anonyme	19161
BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S. à r.l.	19175	LUXGAZ Distribution, Société Anonyme	19183
BRE/Student Housing Holding I S.à r.l.	19174	Magix Investments S.A.	19173
BRE/Toggle S.à.r.l.	19187	Maitagaria	19195
BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l.	19194	Marint S.A.	19155
Cabinet Comptable F.G.S.	19186	Meg S.A.	19186
China Ventures, GP, S.à r.l.	19192	Middlesex Residential S.à r.l.	19177
D.B. Zwirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l.	19193	Multisegmentos (Lux) S. à r.l.	19197
D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l.	19190	Mylan Luxembourg 5 S.à r.l.	19184
D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l.	19193	Noel International S.A.	19200
D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux) S.à r.l.	19196	Oberweis Immobilière S.A.	19186
Dival Holding S.A.	19177	Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l.	19197
Dival S.A.	19177	Passage Fitness First Luxembourg S.A.	19162
Ellery Finances S.A.	19189	Patio Properties S.A.	19200
Félix GIORGETTI S.à r.l.	19183	Pertuy Construction, Succursale de Luxembourg	19188
		Prax Capital III GP, S.à r.l.	19192
		Puertos Development International (P.D.I.) S.à.r.l.	19177
		Rosneft Holdings Ltd S.A.	19182

Sagres (Lux) S. à r.l.	19193	Trading Sourcing Consulting ASSOCIA-	
SAH Société pour l'Activité Hôtelière ...	19195	TES	19158
Season International S.A.	19191	Trebel S.A.	19181
Sinequanon Partners S.A.	19167	Tulip Logistics S.A.	19198
Sopalit S.A.	19195	Uchimata Holding S.A.	19162
Stance Consulting s.à r.l.	19156	VCL	19197
Top - Prom S.à r.l.	19159	WOOD & Company Group S.A.	19155

Marint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 56.075.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 novembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 14 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Giorgio Marsiaj, administrateur de sociétés à Via Croce, 137, I-10099 San Mauro Torinese (Italie); Administrateur;
- Monsieur Ernesto Porro, administrateur de sociétés à Via Casalis, 10, I-10138 Torino (Italie); Administrateur;
- Madame Laura Canaletti, administrateur de sociétés au 5, rue Milleknepchen, L-7558 Rollingen (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour une durée de -1- (un) an la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à.r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

MARINT S.A.

L. Canaletti / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008016805/43/34.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

RECTIFICATIF*Extrait*

Une erreur matérielle relative au type d'administrateur est survenue lors de l'enregistrement de la nomination de nouveaux administrateurs déposé le 23 novembre 2007 (numéro dépôt L070160593.05) au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2007 de la société WOOD & COMPANY GROUP S.A. (la Société), une société anonyme ayant son siège social à 6 C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.396 que

- Monsieur Ottar Pálsson, né le 10 juin 1972 à Reykjavik, Island, ayant pour adresse professionnelle le 25 Borgartun, IS-105 Reykjavik, Island;
- Monsieur William Fall, né le 17 avril 1957 à Turnbridge Wells, Grande-Bretagne, ayant pour adresse professionnelle le 21 Sackville Street, W1S 3DN Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Svanbjorn Thoroddsen, né le 3 septembre 1965 à Reykjavik, Island, ayant pour adresse professionnelle le 25 Borgartun, IS-105 Reykjavik, Island; et
- Monsieur Oscar Crohn, né le 7 juillet 1971 à Copenhague, Danemark, ayant pour adresse professionnelle le 7 Lautrupsgade, 2100 Copenhague, Danemark,

ont été nommés administrateurs Straumur de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOOD & COMPANY GROUP S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008016790/2460/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Stance Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 135.463.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze Janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Stuart Thorp, consultant, né à Bexleyheath (Royaume-Uni) le 7 novembre 1959, demeurant à B-9880 Aalter, Brugstraat, 27,

ici représenté par Monsieur Gérard Lusatti, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France), en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2.- La société anonyme LUCOS COMPANY SERVICES en abrégé LUCOS SERVICES, avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 55.776,

ici représentée par l'un de ses administrateurs-délégués Monsieur Gérard Lusatti, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de STANCE CONSULTING s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de la propriété intellectuelle, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales de catégorie A ont un droit prioritaire sur le partage des gains.

Les dividendes provenant des gains générés par les contrats conclus par l'intermédiaire de la société de droit chypriote SOKLEA DEVELOPMENTS, en voie de constitution, seront payés prioritairement au détenteur des parts sociales de catégorie A.

Le solde des autres gains sera réparti au prorata des détenteurs des parts sociales de catégorie A et B.

Les parts sociales de catégorie B ont droit à un dividende du gain résiduel.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 10. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Stuart Thorp, préqualifié, vingt-cinq parts sociales de catégorie B	25
2) La société LUCOS COMPANY SERVICES en abrégé LUCOS SERVICES, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales de catégorie A	75
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Stuart Thorp, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Lusatti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 janvier 2008. Relation: CAP/2008/167. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008016756/236/114.

(080013982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Trading Sourcing Consulting ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.089.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire pour

1.- Monsieur Yan Delfaud, né à Saint-Germain-Em-Laye (France) le 4 avril 1972, demeurant à F-78400 Chatou 83, avenue Maréchal Foch, et

2.- Monsieur Olivier Farcouli, né à Paris le 14 novembre 1970, demeurant à F-75012 Paris, 12, rue Moreau, ici représentés en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Chatou le 10 décembre 2007

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Les Associés, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme TRADING SOURCING CONSULTING ASSOCIATES avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2326 du 13 décembre 2006

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 121.089;

Que la société a un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les Actionnaires, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter qu'ils

- sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société;
- ont pleine connaissance des statuts de la société et en connaissent parfaitement la situation financière;

Ensuite les comparants en leur qualité de bénéficiaires économiques finales de l'opération ont déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et

en qualité de liquidateurs de la Société ils déclarent que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associés ils se trouvent investis de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les comparants donnent décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TRADING SOURCING CONSULTING ASSOCIATES.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43554. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008016769/206/50.

(080014200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Top - Prom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.457.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Monsieur Frank Wagner, administrateurs de sociétés, né à Luxembourg, le 15 décembre 1965 demeurant au 17, rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler; et

Monsieur Maurice Elz, commerçant, né à Luxembourg, le 11 mars 1963, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg;

Tous deux ici représentés par Monsieur Thierry Hellers, administrateur délégué, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparants es qualité qu'il agit et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TOP - PROM S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Kopstal.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la gestion, l'administration, la promotion, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange et de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant l'unanimité des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Le gérant pourra créer des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
Monsieur Frank Wagner, préqualifié,	12.499
Monsieur Maurice Elz, préqualifié	1
Total	12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les comparants préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée,

Monsieur Frank Wagner, administrateurs de sociétés, né à Luxembourg, le 15 décembre 1965 demeurant au 17, rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut également conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi au 88, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Hellers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, LAC/2007/41798. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008016755/202/131.

(080013910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

LUXGAZ Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 34.393.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale nomme administrateurs pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, Monsieur Jacques Mischo, résidant au 11, rue des Champs L-7312 Steinsel, succédant à lui-même ainsi que Monsieur Fernand Schiltz, résidant au 79, route de Remich L-5330 Moutfort, en remplacement de Monsieur René Adam, résidant au 15, rue de la Source L-5332 Moutfort, dont le mandat arrive à son terme, et qui n'a plus présenté de candidature au comité de coordination des communes.

M. Hoffmann / E. Schweitzer / M. Leonhard

Président du conseil d'administration / Secrétaire du conseil d'administration / Vice-président du conseil d'administration

Référence de publication: 2008016848/2599/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01743. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Passage Fitness First Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.

R.C.S. Luxembourg B 72.875.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 6 avril 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Administrateurs de la Catégorie A:

PASSAGE INVEST N.V., 4 Zuiderlaan B-9000 Gent

WELLNESS SYSTEMS NV, 4 Zuiderlaan B-9000 Gent

Administrateurs de la Catégorie B:

Bart Beeckman, Muylemstraat 125, B-9400 Appelterre

Au poste de commissaire aux comptes: DELOITTE SA, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

Sandweiler, le 6 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008016838/832/24.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080014090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Uchimata Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 17.561.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 octobre 2007

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, est acceptée.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Salim Bourekba, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour UCHIMATA HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016782/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

GMI Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.444.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gianluca Rossignolo, né à Turin (Italie), le 12 novembre 1968, demeurant à Luton LU3 1EE, Lansdowne Road 40, Bedfordshire (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de GMI EUROPE S.A.(ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Gianluca Rossignolo, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées comme suit:

- partiellement moyennant un versement en numéraire au montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat bancaire;

- partiellement moyennant apport de cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société à responsabilité limitée ERMINIA S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 126.883, faisant 100% des parts sociales émises de cette société, évaluées à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la soulte.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur de la société:

Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007, Relation GRE/2007/5822. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2008.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2008016753/231/231.

(080013671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.454.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DC LUX S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 129.907, here represented by Mr Nabil Akhertous by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its/his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it/he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme under the name of SINEQUANON PARTNERS S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2008.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Tuesday of June and for the first time in 2009. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
DC LUX S. à r.l., prenamed	31,000
Total:	31,000

All the shares having been fully paid up by payment in cash, the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1.- The company's address is fixed at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
 - a) Philippe Haquenne, born on January 15th 1948, in Mons (Belgique) having his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
 - b) Daniel Caille, born on April 6th 1951, in Lyon residing at 36, rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray (France).
Mr Daniel Caille, prenamed has been appointed has Chairman of the Board of directors.
 - c) Arnaud Dartois, born on July 5th 1978, in Angoulême (France), residing at 11, rue de Sèvres, 75006 Paris.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée with registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 65.477.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DC LUX S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.907 ici représentée par Nabil Akhertous, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de SINEQUANON PARTNERS S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée

générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mille huit.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin, et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

	Actions
DC LUX S.à r.l.	31.000
Total:	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à 14, rue du Marché aux Herbes L-1728.
- 2.- Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - a) Daniel Caille, né le 6 avril 1951, à Lyon, demeurant 36, rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray. (France);
Daniel Caille est également nommé en qualité de président du conseil d'administration.
 - b) Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948, à Mons (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg; et

c) Arnaud Dartois, né le 5 juillet 1978, à Angoulême (France), demeurant 11, rue de Sèvres, 75006 Paris.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC / 2007 / 41745. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008016754/202/336.

(080013852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.009.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/GH II DRESDEN I MANAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016823/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Magix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.684.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 14 décembre 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGIX INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016834/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/Europe 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 126.963.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/EUROPE 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016829/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/Student Housing Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.147.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/STUDENT HOUSING HOLDING I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016830/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.485.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 20 décembre 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 20 décembre 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

BEPI LLP INVEST LIMITED, ayant son siège social au 25, Heathmans Road, London SW6 4TJ, United Kingdom, a transféré 100 parts ordinaires de 125,- Euro détenues dans la Société à BALMAIN EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND LLP, ayant son siège social au 25, Heathmans Road, London SW6 4TJ, United Kingdom.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008016865/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.147.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/EUROPE HOTEL HOLDING I TOPCO S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016824/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07989C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.898.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/HAMBURG REICHSHOF HOTEL HOLDING S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016827/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Avail Medical Products Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.330.

—
Extrait des décisions par écrit de l'associé unique de la société en date du 5 octobre 2007

Il résulte des décisions établies par écrit de l'Associé Unique en date du cinq octobre 2007 à Fort Worth, Texas, Etats-Unis que:

Première résolution

L'Associé Unique approuve le transfert du siège social de la société dans la commune de Luxembourg-Ville du 12, rue Jean English, L-1466 Luxembourg au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer de son mandat de «managing director» (gérant) M. Tommy Jan Isson, mandat auquel M. Jansson a été nommé par l'Associé Unique lors de la formation de la société le 3 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer gérant de la société M. Duncan Simpson, Directeur, né le 16 mars 1956, à New Orleans, Louisiana, Etats-Unis, demeurant à 201 Main Street, Fort Worth, Texas, Etats-Unis 76102.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016835/1729/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Lion Participations SA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.753.

—
EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} Septembre 2007 que

- Monsieur Jean-Marc Faber, économiste, résident à Steinsel, L - 7312, 37, rue des Champs, est coopté en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Roeland Paul Pels et Monsieur Christophe Mouton, employé privé, résident à Arlon, B - 6700, 11 Chemin de Peiffeschoff, est coopté en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire Monsieur Samuel Graisse avec effet au 1^{er} septembre 2007. Les cooptations seront ratifiées lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes sociaux de l'année 2006;

- en accord avec la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2000, le siège social de la société est transféré du 12-14, rue Léon Thyès, L - 2636 Luxembourg au 72, Grand-Rue, L -1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LION PARTICIPATIONS S.A. HOLDING

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008016836/8384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02209. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Japoma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 90.410.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 mai 2007

L'assemblée générale ordinaire de JAPOMA S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Conseil d'administration:

Sont réélus administrateurs:

- Madame Jeanne Theisen, administrateur, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Paul Giorgetti, administrateur, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Marc Giorgetti, administrateur, demeurant à Dondelange.

Commissaire:

Est réélu Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L. avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

La durée des mandats d'Administrateurs et Commissaire aux comptes prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Itzig, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008016841/1345/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.590.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

MIDDLESSEX RESIDENTIAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016828/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Puertos Development International (P.D.I.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.362.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 2 octobre 2007 lors de l'Assemblée des associés de la Société

- Le siège de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PUERTOS DEVELOPMENT INTERNACIONAL (P.D.I.) S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016833/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

**Dival S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Dival Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.630.

—
L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DIVAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 37.630, constituée suivant acte reçu le 26 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 9 du 11 janvier 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3) Changement de la dénomination de la société de DIVAL HOLDING S.A. en DIVAL S.A., société de gestion de patrimoine familial - SPF.

4) Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de DIVAL S.A., société de gestion de patrimoine familial -SPF».

5) Modification de l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.».

6) Instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) et modification afférente de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) qui sera divisé en 16.000 (seize mille) actions de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 5 décembre 2012, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour

recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).».

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de DIVAL HOLDING S.A. en DIVAL S.A., société de gestion de patrimoine familial - SPF.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de DIVAL S.A., société de gestion de patrimoine familial -SPF.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) et de modifier par conséquent l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) qui sera divisé en 16.000 (seize mille) actions de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 5 décembre 2012, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le

conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39501. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008016743/211/140.

(080013609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

AGSI S.A., Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 63.005.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AGENCE GENERALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT, en abrégé AGSI S.A., avec siège à L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B63.005, constituée suivant acte du notaire Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette du 3 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C page 15604 de 1998, dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains en date du 1^{er} février 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 561 du 10 juin 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de André Steyer, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

qui désigne comme secrétaire Iryna Yedemska, agent d'assurance, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Steve Krier, agent d'assurance, demeurant à L-5716 Aspelt, 6, rue de l'Ecole.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Ehlerange à Mondorf-les-Bains.
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- Fixation de l'adresse de la société.
- Révocation d'un administrateur.
- Nomination d'un nouvel administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- La présente assemblée à été convoquée comme suit:

Au Mémorial C, susdit, en date du 30 novembre 2007, numéro 2762 et en date du 12 décembre 2007, numéro 2878, ainsi que au Letzebuerger Journal en date du 30 novembre 2007 et du 12 décembre 2007.

Soixante-cinq pour cent (65%) des actions étant présents ou représentés à la présente Assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant soixante-cinq pour cent (65%) du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Ehlerange à Mondorf-les-Bains.

19181

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur Jean Penning avec effet immédiat et lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Ernest Eugène Saksida, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: Yedemska, Steyer, Krier, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2008. Relation: REM/2008/23. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008016746/218/58.

(080013584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Trebel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.443.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TELESMA S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes,

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

que la société dénommée TREBEL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B n° 48.443 a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 1994, publié au Mémorial C numéro 484 du 25 novembre 1994,

dont le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée sous seing privé tenue en date du 20 avril 2000 publié au Mémorial C numéro 708 du 29 septembre 2000,

- que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- qu'elle s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société TREBEL S.A.;

- que l'activité de la société étant réduite, la comparante décide la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, cette décision étant prise au nom de la société TELESMA S.A., prénommée, en assemblée générale extraordinaire en sa qualité d'actionnaire unique de la société TREBEL S.A.;

- que la société TELESMA S.A. est nommée liquidateur de la société TREBEL S.A., qu'en cette qualité, la comparante requiert le notaire instrumentant de documenter:

- que la société dissoute n'a pas de passif et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

- que par rapport à d'éventuels passifs de la société TREBEL S.A., actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite société est considéré comme réglé,

- que le rapport du liquidateur est annexé aux présentes;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport établi en date du 24 décembre 2007 par EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la société TREBEL S.A., lequel rapport est annexé aux présentes;

- que la liquidation de la société TREBEL S.A. est à considérer comme faite et clôturée;

- qu'est accordée décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société TREBEL S.A.;

- que les livres et documents de la société TREBEL S.A. sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008016736/219/53.

(080014260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Rosneft Holdings Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 117.914.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2007 que Madame Evelyne Guillaume, licenciée ès sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg est élue administrateur en remplacement de M. Andrey Shevchenko, son mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008016788/4648/13.

(080013899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Alpha Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2007

- Les mandats de Monsieur Paul de Quant, Managing Director, né le 11 octobre 1956 à Amstelveen, résidant à Les Hauts de Veyrières, 768 chemin de la Veyrière, 06560 Valbonne (France) et de Monsieur Thierry Carlot, Managing Director, né le 21 janvier 1960, résidant au 28 avenue de Rivieira, 06500 Menton (France) en tant qu'Administrateurs de catégorie A ainsi que les mandats de la société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société FIDIS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateurs de catégorie B sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

ALPHA ADVISORY COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008016837/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Félix GIORGETTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 38.804.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007

L'assemblée générale ordinaire de FELIX GIORGETTI S.A R.L. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

- Est renommée réviseur d'entreprises pour la période d'une année la société: FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L., 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Itzig, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008016840/1345/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

LUXGAZ Distribution, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 34.393.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2007

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du comité de coordination des communes, nomme administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, Monsieur John Breuskin, résidant au 28, rue Dicks, L-5216 Sandweiler, en remplacement de Madame Marianne Worré-Hoffmann, résidant au 32, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, dont le mandat arrive à son terme, et qui n'a plus présenté de candidature au comité de coordination des communes.

Cinquième Résolution

Le mandat de réviseur d'entreprise confié pour l'exercice 2006 à Monsieur Raymond Henschen arrive à son terme. Monsieur Henschen ayant fait part de son intention d'arrêter définitivement son mandat de révision de la société LUXGAZ DISTRIBUTION S.A., l'Assemblée Générale acte cette décision.

Sixième Résolution

Sous référence à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale désigne la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à.r.l. en abrégé FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à.r.l. ayant son siège à l'adresse 47, rue de la Libération à L-5969 Itzig, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de LUXGAZ DISTRIBUTION pour l'exercice 2007.

Septième Résolution

Sous référence à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, prévoyant le contrôle des comptes par un réviseur d'entreprise et non plus par un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale constate et notifie expressément l'annulation du mandat de Monsieur Roger Heynen, résidant au 62, boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

M. Hoffmann / E. Schweitzer / M. Leonhard

Président du conseil d'administration / Secrétaire du conseil d'administration / Vice-président du conseil d'administration

Référence de publication: 2008016847/2599/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05844. - Reçu 170 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Mylan Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.501.

Dépôt rectificatif du 22 novembre 2007 sous le numéro LO70159754.01

Le nom de l'associé de la Société est MYLAN LUXEMBOURG L 3 SCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

MYLAN LUXEMBOURG 5 S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008016849/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Hortense S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 54.641.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 14 juin 2007

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, Claude Schmitz, conseiller fiscal, et Guy Hornick, expert-comptable, pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013. L'assemblée prend par ailleurs note du changement d'adresse de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick actuellement sise à leur adresse personnelle, et transférée à leur adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORTENSE S.A.

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

P. Mariotti

Référence de publication: 2008016850/45/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Field Point I-A RE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.073.

Extrait des Résolutions des Associés du 31 octobre 2007

Les associés de FIELD POINT I-A RE 1 (la «Société»), ont décidés comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008016870/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Intelligent-IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 36, Am Dall.

R.C.S. Luxembourg B 71.839.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

J.M. Roth

Administrateur

Référence de publication: 2008017099/8585/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09047. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Finanmag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 47.951.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANMAG S.A.

C. Blondeau / R. Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008017096/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06899. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 104.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008017091/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06885. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50363 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008017005/211/11.

(080013933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Cabinet Comptable F.G.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008016642/4244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00842. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/German Hotel Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.685.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

BRE/GERMAN HOTEL HOLDING I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016817/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Oberweis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 36, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 81.654.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 25 juillet 2007, à Esch-sur-Alzette, rue du Brill, 36, que:

- a) La démission de l'administrateur, Mademoiselle Ariane Gracco, demeurant à Hobscheid, rue du Merschgrund, 3, est acceptée
- b) Madame Karin Mehlhorn, demeurant à Belvaux, rue de France, 123, est nommée au poste d'administrateur devenu vacant;
- c) Monsieur Fernand Oberweis, demeurant à Esch-sur-Alzette, ruelle du Château, 4A, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur délégué;
- d) Madame Jeanne Hermes, demeurant à Mondercange, cité Jacques Steichen, 25, est reconduite dans ses fonctions d'administrateur;

e) Monsieur Patrick Meskens, demeurant à Mondercange, cité Jacques Steichen, 25, est reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes;

f) Les mandats ainsi donnés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008016854/1970/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/German Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.734.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/GERMAN HOLDCO 9 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016818/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/Toggle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.478.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/TOGGLE S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016819/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Boucherie Centrale du Tossenbergh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.124.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 29 mai 2007 à 9 hrs

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme BOUCHERIE CENTRALE DU TOSSENBERG S.A. prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé «Délégué à la gestion journalière» avec droit de signature pour l'activité autorisé à partir du 1er juin 2007 de la Société Anonyme BOUCHERIE CENTRALE DU TOSSENBERG S.A., et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Marco Schane:

Monsieur Yannick De Mesmaeker, demeurant à 40, rue de Gobemont, B-6724 Rulles (Belgique)

Bertrange, le 29 mai 2007.

Pour extrait conforme

M. Leesch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008016879/539/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.000.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/GH II BERLIN III MANAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016822/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.007.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/GH II LEIPZIG I MANAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016832/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pertuy Construction, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.883.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 5 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 5 avril 2007 que Monsieur Thierry Marchand, né le 14 octobre 1950 à Paris (France), demeurant 14, rue Lamartine, F-94300 Vincennes (France), a été nommé en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société,

Monsieur Marchand a été nommé administrateur de la Société pour six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.
Pour *PERTUY CONSTRUCTION*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008016883/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

AdOrMa International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.774.

Entre les soussignés:

M. André Wozny, domicilié rue François Degreef n^o 4, 1030 Bruxelles, agissant en sa qualité de Gérant de la société AdOrMa INTERNATIONAL SARL, ci-après dénommée la Société, ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registre du commerce RC B 29.774, Matricule: 1989 2400 027, propriétaire de 100% des parts sociales.

ci-après dénommé le cédant,

d'une part,

et M. EricBolly, domicilié Albert Biesmans 2AAN18, 1560 Hoeilaart, Belgique, qui a notifié sa volonté de devenir associé, pour la moitié des parts sociales,

ci-après dénommé le cessionnaire,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession des parts. Le cédant cède et transfert, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire, qui accepte, 50% des parts sociales de la société qui lui appartiennent.

Art. 2. Prix. La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant la signature d'un acte sous seing privé.

Art. 3. Agrément. Aux termes de cet acte sous seing privé, signé par tous les associés, la présente cession a été autorisée et le cessionnaire agréé en qualité de nouvel associé.

Art. 4. Propriété. Le cessionnaire devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cédant le subroge dans tous ses droits et actions attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Art. 5. Frais. Tous les frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu, seront supportés par le cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} novembre 2007, en 3 exemplaires.

Signature / Signature

Cédant / Cessionnaire

Référence de publication: 2008016851/822/35.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Ellery Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 3 janvier 2008

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

ELLERY FINANCES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016884/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Alfaed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.688.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 21 décembre 2007*

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A, société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
en date du 21 décembre 2007*

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008016860/534/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.507.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- La démission de Monsieur Thijs van Ingen de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

- Le nombre de gérants de la société a été diminué de six (6) à cinq (5).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;

- Monsieur Tomas Lichy;

- Monsieur Edmond DeForest;

- Monsieur Lorenzo Patrassi;

- Monsieur Thomas Patrick.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.B. ZWIRN GLOBAL (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016868/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Kujtesa Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.028.

Extrait portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 19 septembre 2007 et ratifiée par la société le 8 novembre 2007

Il ressort du contrat intitulé STOCK PURCHASE & SUBSCRIPTION AGREEMENT portant sur la cession des parts sociales de la société KUJTESA MAX S.à.r.l les transferts de parts sociales suivants:

16.364 parts sociales détenues par SOUTHEAST EUROPE EQUITY FUND II (B) LP, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands en faveur de M. Arber Arifi, ayant son domicile au Ulpiana D-6 H5/4, Prishtine, Kosovo, avec effet au 8 novembre 2007;

16.364 parts sociales détenues par SOUTHEAST EUROPE EQUITY FUND II (B) LP, adresse susmentionnée, en faveur de M. Blerim Selimi ayant son domicile au L Marigona, Veternik r 15, Prishtine, Kosovo, avec effet au 8 novembre 2007;

16.364 parts sociales détenues par SOUTHEAST EUROPE EQUITY FUND II (B) LP, adresse susmentionnée, en faveur de M. Vijon Peja ayant son domicile à Rr Gazmend Zajmi 39, Aktash, Prishtine, Kosovo, avec effet au 8 novembre 2007;

16.364 parts sociales détenues par SOUTHEAST EUROPE EQUITY FUND II (B) LP, adresse susmentionnée, en faveur de M. Florent Perjuci, ayant son domicile au Rr M Krasniqi 17, Prishtine, Kosovo, avec effet au 8 novembre 2007;

16.364 parts sociales détenues par SOUTHEAST EUROPE EQUITY FUND II (B) LP, adresse susmentionnée, en faveur de M. Fiton Peja, ayant son domicile au Rr Gazmend Zajmi 39, Aktash, Prishtine, Kosovo.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008016866/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Season International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.535.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 8 janvier 2008 à 14.00 heures à Luxembourg, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Carine Agostini, née le 27 avril 1977 à Villerupt (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie) employé privé, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEASON INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016864/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

China Ventures, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.739.

En date du 8 juin 2007 l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Canovas Jose Maria en tant que gérant-président de la Société avec effet au 8 juin 2007.

- de nommer:

Monsieur Jorge Lovaco Ruiz, né 19 juin 1967 à Valence, Espagne, ayant comme adresse professionnelle Balbina Valverde 15, E-28002 Madrid en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Freddy Thyès

Monsieur Benoît Andrianne

Monsieur Sergio Navarro Fernández

Monsieur Jorge Lovaco Ruiz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

CHINA VENTURES, GP, S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008016863/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Prax Capital III GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.687.

En date du 8 juin 2007 l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Canovas Jose Maria en tant que gérant-président de la Société avec effet au 8 juin 2007.

- de nommer:

Monsieur Jorge Lovaco Ruiz, né 19 juin 1967 à Valence, Espagne, ayant comme adresse professionnelle Balbina Valverde 15, E-28002 Madrid en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Freddy Thyès

Monsieur Benoît Adrienne

Monsieur Sergio Navarro Fernández

Monsieur Jorge Lovaco Ruiz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

PRAX CAPITAL III GP, S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008016861/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Sagres (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.301.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- La démission de Monsieur Thijs van Ingen de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.
- Le nombre de gérants de la société a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lawrence Cutler;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Lorenzo Patrassi.

Pour SAGRES (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016867/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

D.B. Zwirn Loire (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.527.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 22 novembre 2007

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République tchèque, résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de la société, à compter du 22 novembre 2007, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Thijs van Ingen, démissionnaire).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas Patrick;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.B. ZWIRN LOIRE (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016869/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

D.B. Zwirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.953.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- La démission de Monsieur Thijs van Ingen de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.
- Le nombre de gérants de la société a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Edmond DeForest;
- Monsieur Lorenzo Patrassi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.B. ZWIRN ASIA PACIFIC LP (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016872/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2007

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Sommeville Jean Vincent André de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le contrat de ERNST & YOUNG, en tant que réviseurs d'entreprises, pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008016853/5911/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.338,76.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.749.

Suite à un transfert de parts intervenus en date du 30 novembre 2007, D.B. FOREIGN INVESTMENT CORPORATION, ayant son siège social au 1011, Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1266, Amérique a cédé l'intégralité de ses parts sociales (trente) détenues dans la Société à D.B. TALC, INC., ayant son siège social au 1011, suite 200 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1266, Amérique.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Steffen

Mandataire

Référence de publication: 2008016855/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

**Lion Participations SA Holding, Société Anonyme,
(anc. Lion Participations S.A.H.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.753.

EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 décembre 2007 que

- la cooptation en date du 1^{er} septembre 2007 de Monsieur Jean-Marc Faber, économiste, résident à Steinsel, L-7312, 37, rue des Champs, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Roeland Paul Pels est ratifiée ainsi que la cooptation de Monsieur Christophe Mouton, employé privé, résident à Arlon, B-6700, 11 Chemin de Peiffeschoff, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire Monsieur Samuel Graisse avec effet au 1^{er} septembre 2007. Les mandats ont une durée de cinq ans et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

LION PARTICIPATIONS S.A. HOLDING

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008016906/8384/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09078. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

SAH Société pour l'Activité Hôtelière, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.150.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 novembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;
- Monsieur Franco Bertoni, expert comptable, demeurant au 3, via Simen, CH-6904, Lugano, Suisse;
- Monsieur Cesare Ferretti, commercialista, demeurant au 12, viale Vittorio Veneto, I-20124 Milan, Italie.

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016856/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Sopalit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.492.

Suite à la scission de la société FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., intervenue en date du 23 décembre 1998, le commissaire aux comptes est dorénavant:

DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.), Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 68 895 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008016857/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Maitagaria, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 20 décembre 2007

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Romain

Thillens pour une nouvelle période de six ans. De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire de la société HRT REVISION S.A., pour une nouvelle période de six ans;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008016900/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République tchèque, résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de la société, à compter du 22 novembre 2007, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Thijs van Ingen, démissionnaire).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas Patrick;
- Monsieur Tomas Lichy.

Pour AOCZ INVESTMENT HOLDINGS (LUX) S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008016878/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.976.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République tchèque, résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de la société, à compter du 22 novembre 2007, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Thijs van Ingen, démissionnaire).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas Patrick;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy.

Pour D.B. ZWIRN NIB HOLDINGS (LUX) S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008016880/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Multisegmentos (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.302.*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007*

- La démission de Monsieur Thijs van Ingen de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.
 - Le nombre de gérants de la société a été diminué de cinq (5) à quatre (4).
- Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:
- Monsieur Iain Macleod;
 - Monsieur Tomas Lichy;
 - Monsieur Lawrence Cutler;
 - Monsieur Lorenzo Patrassi.

Pour MULTISEGMENTOS (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016881/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.726.*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007*

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République tchèque, résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de la société, à compter du 22 novembre 2007, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Thijs van Ingen, démissionnaire).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas Patrick;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy.

Pour ORCHARD SOUTHERN CONE (LUX) S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008016882/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

VCL, Société Anonyme.Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 105.318.*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 décembre 2007**5^{ème} Résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour VCL
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008016887/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Gemini Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 13 décembre 2007

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour GEMINI LOGISTICS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008016897/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Tulip Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.780.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 13 décembre 2007

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour TULIP LOGISTICS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008016898/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Laborde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 28.099.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 21 décembre 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LABORDE S.A.H

Signature

Référence de publication: 2008016885/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BenLomond Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.235.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République tchèque, résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B de la société, à compter du 22 novembre 2007, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Thijs van Ingen, démissionnaire).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas Patrick; et

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy.

Pour BenLomond CORPORATION S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016877/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Hemlock (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 106.477.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- La démission de Monsieur Thijs van Ingen de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

- Le nombre de gérants de la société a été diminué de six (6) à cinq (5).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;

- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Edmond DeForest;
- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas Patrick.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEMLOCK (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016875/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Patio Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 118.779.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 29 novembre 2007,
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société*

- M. Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 29 novembre 2007 jusqu'au 22 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATIO PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008016920/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Noel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 86.251.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2007 à 12.00 heures au siège social

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1966 à Matera (Italie), résident professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur, administrateur délégué et de président du Conseil d'Administration, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, monsieur Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome, en Italie, résident Professionnellement au 19/21, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg; son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 11 décembre 2007 à 12.30 heures au siège social

Le conseil nomme comme nouvel administrateur délégué, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome, en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Le Conseil décide d'appeler, à la fonction de président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, sus mentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

NOEL INTERNATIONAL SA

Signatures

Référence de publication: 2008016908/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.
